

204
Société civile immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 48 Rue des Sources
69230 ST GENIS LAVAL
RCS Lyon : en cours de formation
(la « Société »)

NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

L'an deux mille vingt-quatre,
et le vingt-quatre avril,

Les soussignés :

- **Monsieur Ali CHACHOU**, né à OULLINS (69) le 27 mai 1972, de nationalité française et demeurant 6 Chemin Charmet, 69310 PIERRE-BENITE,
- **KY INVEST**, société à responsabilité limitée au capital de 39 000 euros, dont le siège social se situe 8 Rue du Puits, 69310 PIERRE BENITE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 922 443 627 Représentée par son Gérant, Monsieur Kaïs, Salah YACOUBI,
- **SUD EST FILETS**, société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros, dont le siège social se situe 48 Rue des Sources, 69230 SAINT-GENIS-LAVAL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 448 846 709, Représentée par son Président, Monsieur Ali CHACHOU,

agissant en qualité d'associés de la Société, ont décidé, à l'issue de la signature des statuts, de désigner les premiers Gérants, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de ladite Société.

A cet effet, ils ont arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DU PREMIER GERANT

Les soussignés nomment en qualité de Co-Gérant de la Société :

Monsieur Kaïs, Salah YACOUBI,
Demeurant 8 Rue du Puits, 69310 PIERRE-BENITE

pour une durée indéterminée.

Monsieur **Kaïs, Salah YACOUBI**, déclare accepter les fonctions de Co-gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

ET

Monsieur Ali CHACHOU,
Demeurant 6 Chemin Charmet, 69310 PIERRE-BENITE

pour une durée indéterminée.

Monsieur **Ali CHACHOU**, déclare accepter les fonctions de Co-gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

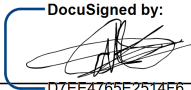
II - POUVOIRS DE LA GERANCE

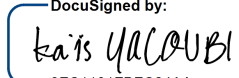
La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 16 des statuts sociaux.

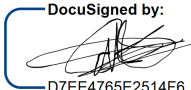
III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de leurs fonctions, les Co-Gérants auront droit à une rémunération qui pourra être fixée au cours d'une prochaine décision collective.

Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

DocuSigned by:

D7EE4765E2514F6...
Monsieur Ali CHACHOU ⁽¹⁾

DocuSigned by:

9FC1101FBFC24AA...
KY INVEST SARL ⁽¹⁾
Représentée par Monsieur Kâïs, Salah
YACOUBI
Son Gérant

DocuSigned by:

D7EE4765E2514F6...
SUD EST FILETS SAS
Représentée par Monsieur Ali CHACHOU,
Son Président

⁽¹⁾ signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de gérant »